

**Point :** 4

**Sujet :** Règlement relatif à la distribution d'eau potable

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,  
Chères et Chers collègues,

Les Vert-e-s ont pris connaissance avec grand intérêt du nouveau règlement.

Après 36 ans, il était grand temps que ce règlement soit ENFIN adapté. En 1988, Romont était bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

Le nouveau règlement apporte des modifications pratiques notamment pour le calcul de la taxe qui ne reposera plus sur le système alambiqué des Unités Réseaux. Il en résultera une baisse sensible de la bureaucratie dont on ne peut que se féliciter.

Surtout, le nouveau règlement met fin à une situation compliquée pour l'eau facturée aux chantiers dont l'ampleur a beaucoup changé ces dernières années. Leurs centrales à béton engloutissent des volumes d'eau considérable alors que le règlement plafonnait le montant facturable. Avant 2017, cette eau n'était même pas comptée !

L'évolution démographique de notre commune risque bien de s'accélérer encore avec l'entrée en vigueur du nouveau PAL et du PAD Cadre actuellement mis à l'enquête publique. Il en résultera d'inévitables et coûteuses adaptations du réseau d'adduction d'eau qui s'ajouteront au coût habituel de renouvellement de l'infrastructure existante. Cette croissance à un coût, aussi pour le réseau d'eau.

Les Vert-e-s se réjouissent que la stratégie et les bonnes pratiques mises en place progressivement depuis 2016 au sein du service de l'eau se trouvent confirmées dans le présent règlement.

Les Vert-e-s soutiennent la proposition du Conseil Communal et vous invitent à en faire de même.

Merci pour votre attention

**Luc A. Bardet**, pour le groupe Les Vert-e-s